



Réaliser des démarches de base sur le site Ameli depuis mon ordinateur

Le 21/03/2021

Ce tutoriel explique comment faire des démarches de base via Ameli.fr : commander une carte vitale, déclarer la perte ou le vol de la carte vitale, déclaré un accident causé par un tiers, etc.

Tags : #Arrêt de travail #carte vitale #CPAM #Remboursement #sécurité sociale

Prérequis



- Ordinateur ou smartphone
- Une connexion internet
- Posséder un compte Ameli et y être connecté

Etape par étape

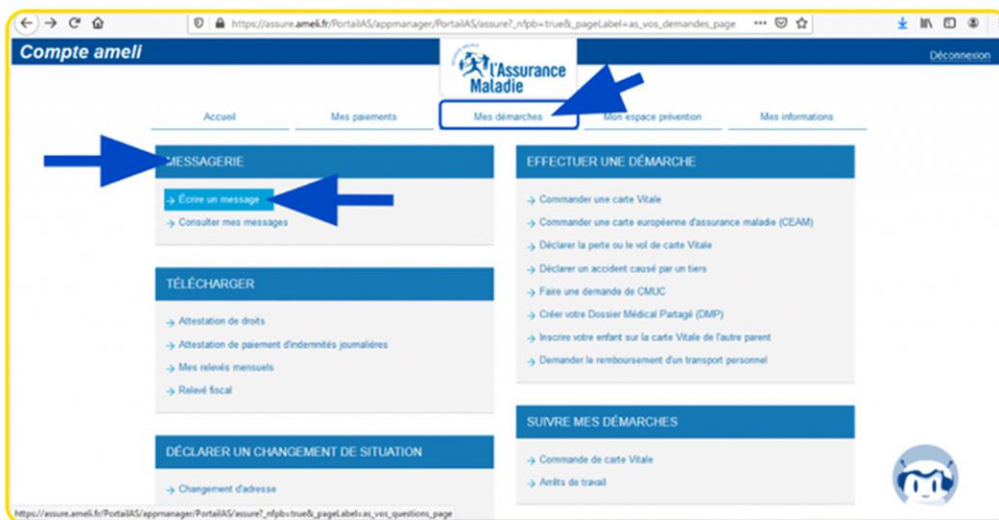
A savoir : Sur le compte de l'Assurance maladie accessible en cliquant sur ce lien <https://www.ameli.fr/>, il est possible d'accéder à l'ensemble des démarches usuelles ne nécessitant pas l'intervention d'un conseiller CPAM. Il est également possible de transmettre un message pour expliquer sa situation.

Etape 1 : Ecrire un message à la CPAM

Cliquez sur « **Mes démarches** ».

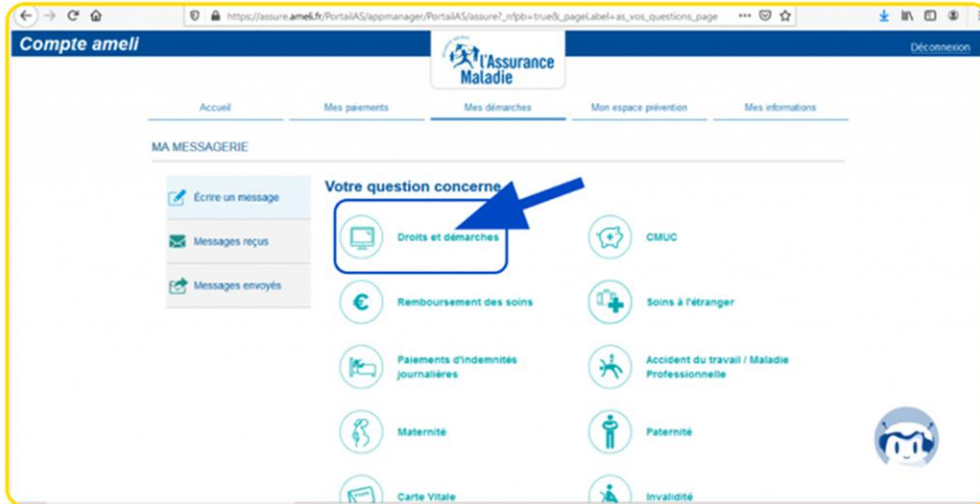
Puis sur « **Message** ».

Et enfin sur « **Écrire un message** ».



Choisissez le motif de la demande.

Par exemple, pour une demande concernant ses droits, vous cliquerez sur « **Droits et démarches** ».



A savoir : Si aucune catégorie ne vous convient, vous pouvez écrire directement votre message en cliquant sur la dernière option.



Etape 2 : Déclarer la perte ou le vol de la carte Vitale

Cliquez sur « Mes démarches » puis cliquez sur « Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale ».



Sélectionnez le nom de la personne qui souhaite obtenir une nouvelle et qui est rattachée au compte Ameli connecté.

Sélectionnez le motif de renouvellement de l'ancienne carte Vitale.

Vérifiez l'adresse postale de résidence, car c'est à cette adresse que sera envoyée la nouvelle carte Vitale.

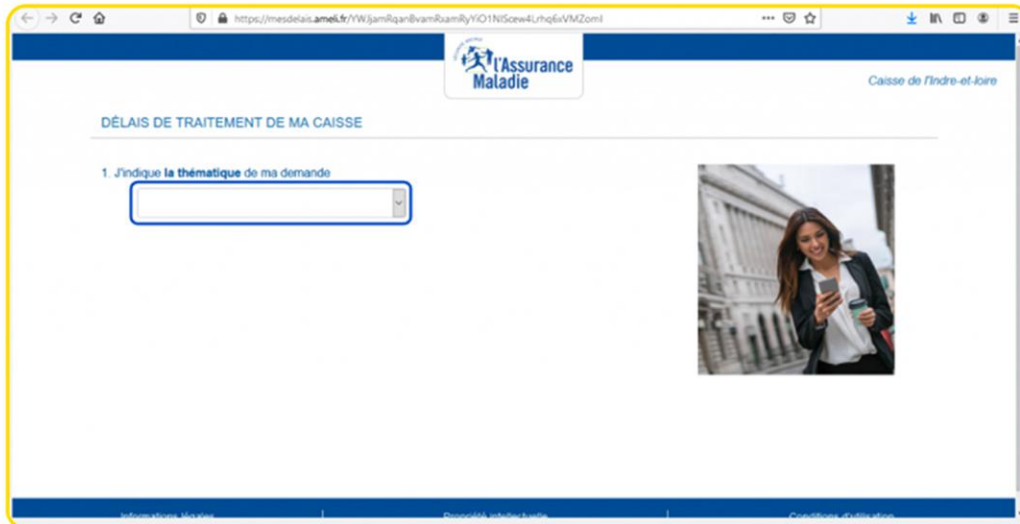
Cochez la case « Je m'engage à restituer... ».

Cliquez sur « Continuer ».

Etape 3 : Savoir si les indemnités journalières ont été versées

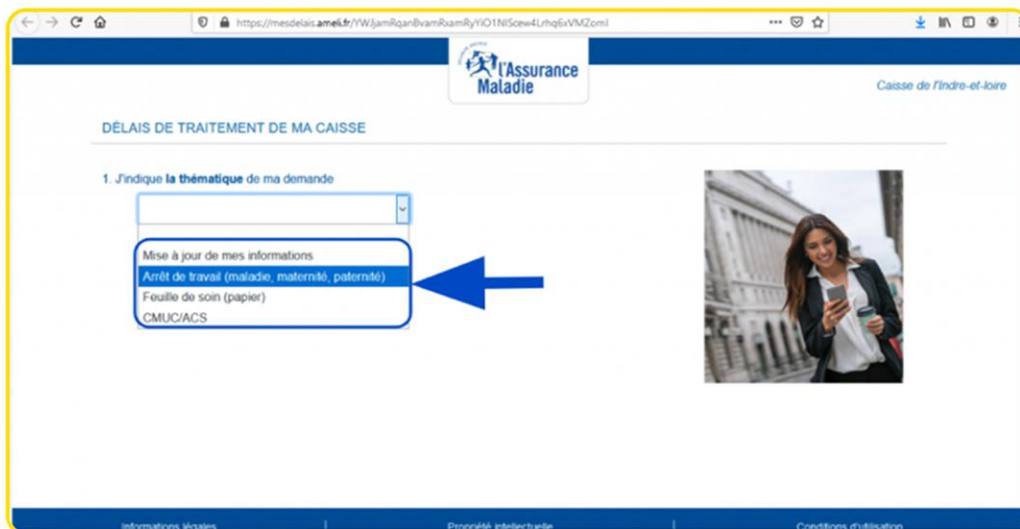
Cliquez sur « Mes paiements ».

Filtrez selon la période choisie, le bénéficiaire ou la nature du remboursement.

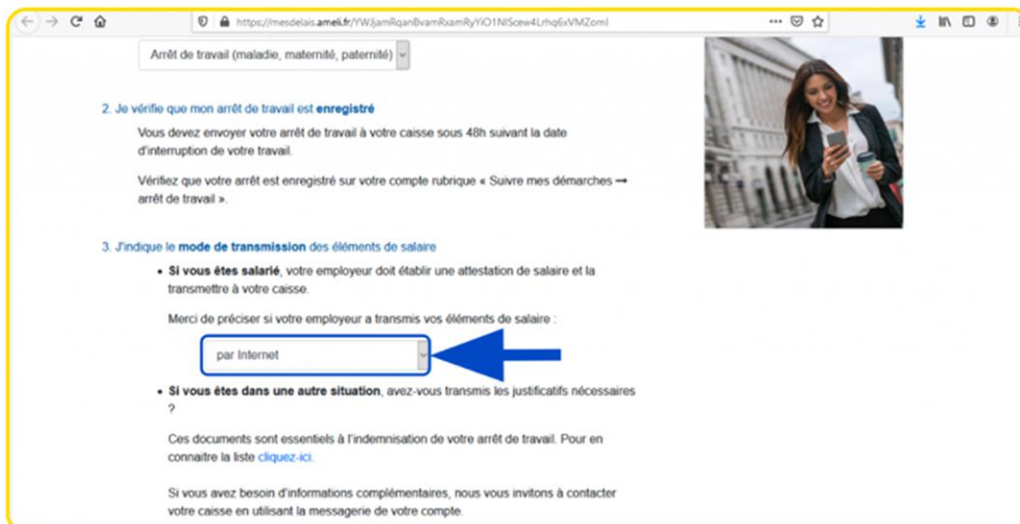


Si vous êtes en attente d'un paiement, vous pouvez connaître les délais de traitement de votre CPAM en cliquant sur « Consulter les délais de traitement de ma CPAM ».

Puis, utilisez le menu déroulant pour choisir la thématique et cliquez.



Après avoir rempli les éléments demandés, cliquez sur « Valider ».



• **si vous êtes saisi(e)**, votre employeur doit établir une attestation de saisie et la transmettre à votre caisse.

Merci de préciser si votre employeur a transmis vos éléments de salaire :

par Internet

• **Si vous êtes dans une autre situation**, avez-vous transmis les justificatifs nécessaires ?

Ces documents sont essentiels à l'indemnisation de votre arrêt de travail. Pour en connaître la liste [cliquez-ici](#).

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous vous invitons à contacter votre caisse en utilisant la messagerie de votre compte.

VALIDER

Informations légales | Propriété intellectuelle | Conditions d'utilisation

Liens Utiles

<https://www.ameli.fr/paris/assure/adresses-et-contacts> (lien externe)

Licence

Ce tutoriel est mis à disposition sous les termes de la Licence Ouverte 2.0 (ou cc by SA). Ce tutoriel a été produit dans le cadre du projet Solidarité Numérique. L'objectif est d'accompagner les citoyens dans leurs besoins numériques. Tous les éléments reproduits dans les captures d'écran sont la propriété des sites desquels ils sont tirés.